

Plan local d'urbanisme intercommunal

Région Centre

12 octobre 2015

Guennolé POIX

Ministère du Logement de
l'Égalité des territoires et de la
Ruralité



MINISTÈRE
DU LOGEMENT,
DE L'ÉGALITÉ
DES TERRITOIRES
ET DE LA RURALITÉ

Introduction : urbanisme et intercommunalité

- 1** Enjeux et intérêts des PLUi
- 2** Etat des lieux des PLUi : bilan et perspectives
- 3** L'action du Club PLUi

Consolidation de territoires larges prenant en compte à une échelle qui fait sens les problématiques d'aménagement opérationnel

INTERCOMMUNALITE

En 1966 l'État crée les premières communautés urbaines. 1967 : LOF, création du POS

La loi du 7 janvier 1983 fait du maire, l'acteur principal de l'aménagement du territoire communal et de la règle urbaine

La loi du 6 février 1992 d'administration territoriale de la République crée les communautés de communes et d'agglomération



URBANISME

En 1966 : seules les CU sont compétentes en matière de PLU

le socle de l'urbanisme correspond et s'arrête aux limites de chaque pièce d'un **puzzle constitué des 36 000 communes**

La loi de 1992 introduit véritablement mais sans le dire encore, l'ère de l'intercommunalité de projet

Consolidation de territoires larges prenant en compte à une échelle qui fait sens les problématiques d'aménagement opérationnel

INTERCOMMUNALITE

Loi dite Chevènement de juillet 1999 :
renforcement de l'intercommunalité quand
projet commun

Loi du 16 décembre 2010 portant réforme des
collectivités territoriales : SDCI, schéma de
mutualisation de services

2015, Loi NOTRe : plafond de 5000 à 15000
habitants pour la constitution d'un EPCI



URBANISME

Loi SRU 2000 : mise en œuvre de cette notion
de projet à travers la création du SCOT et du
PLU

Loi ENE, juillet 2010 : le PLUi est favorisé

Loi ALUR de 2014 : les CC et les CA
deviendront compétentes de droit en 2017 pour
réaliser un PLUi

Introduction : urbanisme et intercommunalité

- 1** Enjeux et intérêts des PLUi
- 2** Etat des lieux des PLUi : bilan et perspectives
- 3** L'action du Club PLUi

Qu'est ce qu'un Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) ?

UN DOCUMENT D'URBANISME ET DE PLANIFICATION

- **Définit les règles d'urbanisme** : constructibilité des terrains, zones agricoles et naturelles, localisation des grands projets...
- **Définit la stratégie d'aménagement et de développement du territoire pour les 10 à 15 ans à venir** : imaginer et construire l'avenir du territoire de manière collective « anticiper et ne pas subir »

FAIRE DE L'AMENAGEMENT DE SON TERRITOIRE

- L'aménagement de l'espace consiste à **organiser**, voire **transformer l'espace** dans le but de **générer des effets positifs sur la société**. Cette volonté d'agir sur l'organisation de l'espace, de dessiner l'avenir du territoire en pensant l'espace de manière réfléchie et cohérente, constitue une intelligence territoriale nécessaire au développement et à la préservation de notre lieu de vie

Qu'est ce qu'un Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) ?

QUE CONTIENT-IL ?

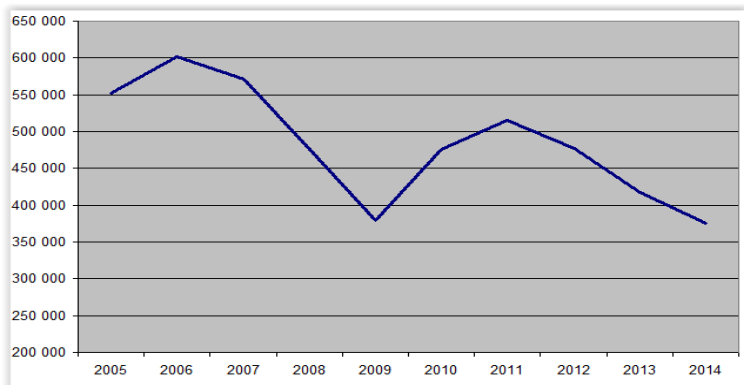
- **Un rapport de présentation** : c'est le diagnostic du territoire qui permet de mettre en lumière des enjeux et avance des prévisions (évolutions démographiques, besoins en matière d'équipements,...)
- **Un Projet d'Aménagement et de Développement Durables (P.A.D.D.)**. C'est le document clé du dispositif. Il va exposer la vision des élus pour l'avenir de leur territoire
- **Des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)** : pour maîtriser le développement des secteurs à enjeux. De nature variée, elles peuvent concerner l'aménagement de certains secteurs, des thèmes particuliers (paysage, etc.)
- **Un règlement écrit et graphique** : pour spatialiser le projet et encadrer le droit des sols. Le zonage identifie de grandes zones (urbaines, à urbaniser, agricoles, naturelles et forestières) qui peuvent elles-mêmes être divisées en sous-secteurs en fonction des spécificités. Le règlement écrit énonce pour chaque zone ou sous-secteur les modalités de constructions applicables aux terrains.

Qu'est ce qu'un Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) ?

EXEMPLE DES OBJECTIFS D'AMENAGEMENTS AFFICHES PAR L'INTERCOM DE LISIEUX

- Conforter le tissu économique et développer les potentiels du territoire ;
- Affirmer la place de l'agriculture dans l'économie locale et son rôle paysager ;
- Organiser le territoire communautaire pour lui permettre un développement dynamique et maîtrisé, garant d'une gestion économe de l'espace ;
- Anticiper les besoins en équipements, services et déplacements ;
- Préserver et valoriser les paysages et le cadre de vie ;
- Contribuer à réduire notre empreinte écologique

Le PLUi : une réponse à l'enjeu de construction de logements



LE DÉFICIT EN LOGEMENTS

- Les besoins de construction de logements en France sont estimés aux alentours de 400 000 à 500 000 logements par an pendant 10 ans

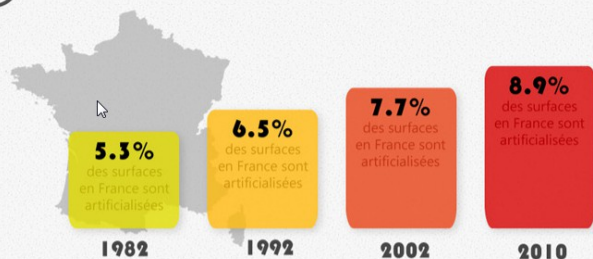
INTÉRÊT DU PLUI

- Diversité dans le parcours résidentiel
- Lisibilité pour les aménageurs, pour les bailleurs... et pour l'élu
- Possibilité d'y intégrer le PLH
- Cohérence avec les autres politiques sectorielles (mobilités)

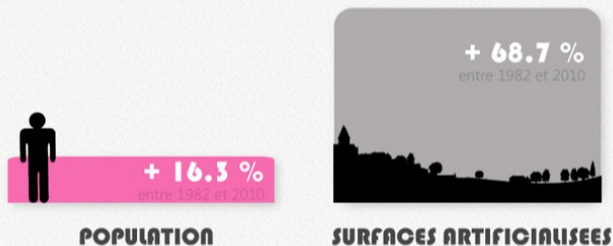
Le PLUi : une réponse à la consommation excessive des espaces

L'étalement urbain en France de 1982 à aujourd'hui

1 Depuis 1982, la France s'artificialise ...



2 ... dans des proportions bien plus importantes que l'évolution de la population ...



CONSTAT

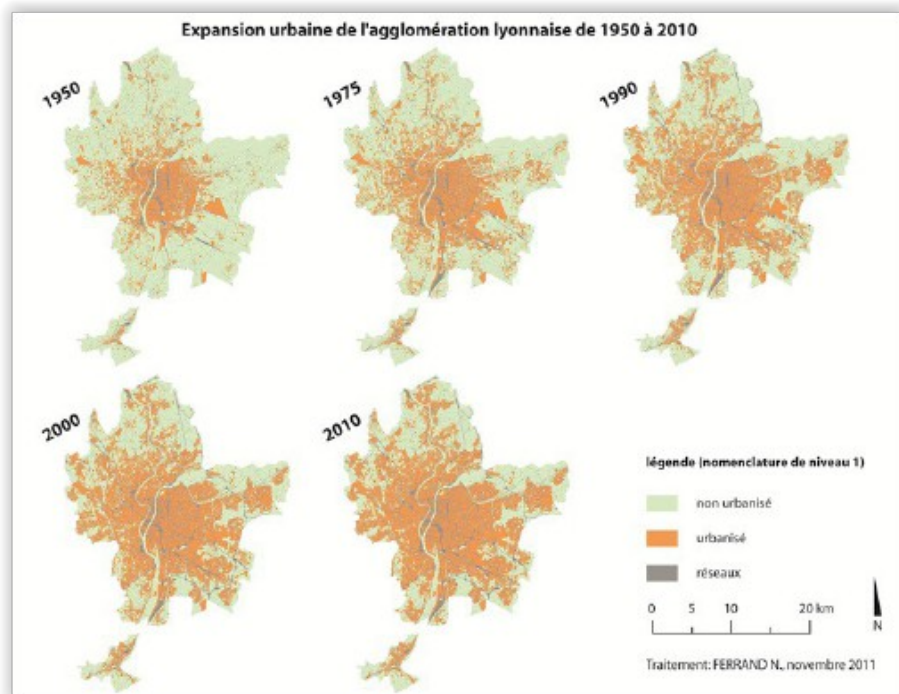
La périurbanisation et le grignotage des terres agricoles et naturelles :

- **Jusqu'au milieu des années 1970** : développement de la périphérie des villes « en tache d'huile » à partir de leur centre.
- **Entre 1975 et 1990** : développement de la périurbanisation : « mitage » des zones périphériques naturelles des agglomérations
- **Depuis 1999** : les villes-centres renaissent, mais la progression des couronnes périurbaines reste forte.

La consommation annuelle moyenne des terres agricoles sur la période 2000 à 2010 est de 28 900 ha (source MLETR)

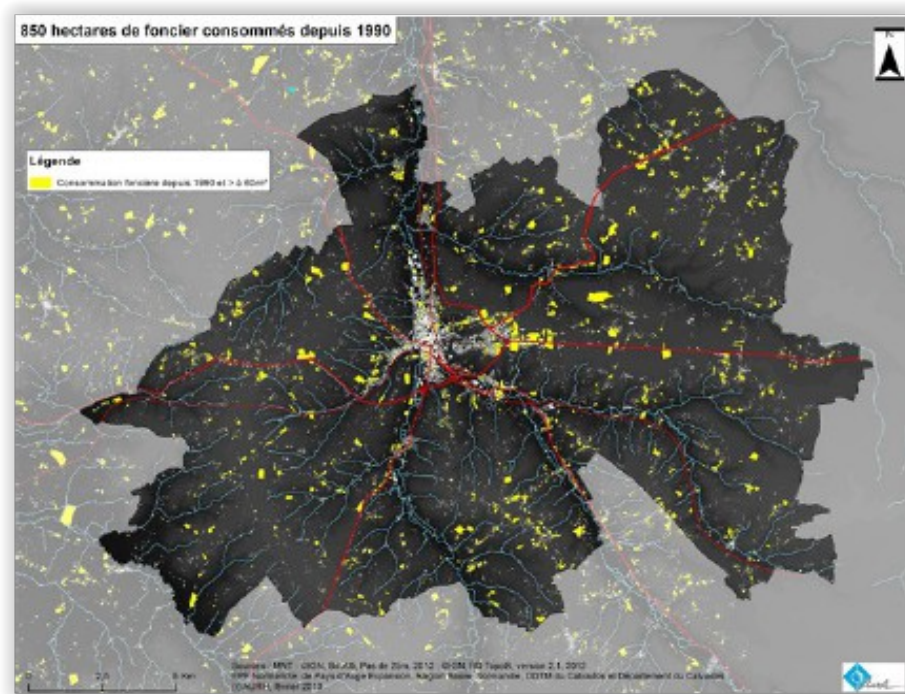
L'étalement urbain en France de 1982 à 2010
Source enquête Teruti-Lucas – site faire territoire

Le PLUi : une réponse à la consommation excessive des espaces



Expansion urbaine de l'agglomération lyonnaise de 1950 à 2010

Source : Nicolas Ferrand, agence d'urbanisme pour le développement de l'agglomération lyonnaise, 2011



La consommation d'espaces sur la communauté de communes de Lisieux depuis 1990 - Source : Agence d'urbanisme de la région havraise

Le PLUi : une réponse à la consommation excessive des espaces



CONSEQUENCES

- **Environnementales** : augmentation des émissions de GES; perte de biodiversité, dégradation des paysages
- **Economiques** : coût d'infrastructures pour les collectivités; attractivité; conflits d'usage; augmentation des risques

INTÉRÊT DU PLUI

- **Optimisation du foncier** : renforcement de la complémentarité des communes : pôles urbains, pôles relais, pôles ruraux
- **Moyens pour le renouvellement urbain**



Le PLUi : vecteur du projet de territoire, du projet politique

LA VIE LOCALE S'AFFRANCHIT DES LIMITES COMMUNALES

- **Activités quotidiennes** : les activités commerciales et récréatives, les déplacements domicile-travail ou les parcours résidentiels sont autant d'éléments déployés à l'échelle intercommunale.
- **Le projet de territoire** : articulation des différentes politiques déployées au sein de l'intercommunalité : urbanisme, habitat, mobilité, environnement, paysage, activités économiques

DES MOYENS D'ACTION RENFORCÉS À L'ÉCHELLE COMMUNAUTAIRE

- **Mutualisation de l'ingénierie**
- **Renforcement de la solidarité entre communes**
- **Renforcement du politique**

Le PLU : un document d'urbanisme intercommunal désormais par essence

PERIODE DE REFLEXION ET RENDEZ-VOUS PERIODIQUES

- Un transfert automatique sauf minorité de blocage
- Une clause de revoyure

LA PLANIFICATION EST DESORMAIS INTERCOMMUNALE

- La Loi Grenelle intégrait le PLUi dans le code de l'urbanisme
- La Loi ALUR intègre cette compétence dans le bloc des compétences obligatoires énoncées par le code général des collectivités territoriales (CGCT)

AVANCEE DU DEBAT AU SEIN DES COLLECTIVITES

Le PLUi : vecteur du projet de territoire, du projet politique

DES MÉCANISMES PRÉSERVANT LES INTÉRÊTS DES COMMUNES

- **Des plans de secteurs possibles** : OAP et règlement spécifiques
- **Des modalités de collaboration définies par une délibération** suite à une conférence intercommunale rassemblant les maires
- **Conférence intercommunale** avant l'approbation
- **Possibilité pour une commune membre de donner un avis défavorable** sur les OAP et le du projet de PLUi arrêté

Zoom sur l'article 13 de la loi de simplification de la vie des entreprises

CONTEXTE :

- 31 décembre 2015 : caducité des POS = retour au RNU
- 31 décembre 2016 : « grenellisation » des PLU
- Mise en compatibilité avec les documents de rang supérieur (SCOT)

DISPOSITIONS :

- Délais écartés jusqu'au 31 décembre 2019 pour les EPCI prescrivant une élaboration de PLUi

CONDITIONS :

- Débat sur le PADD avant le 27 mars 2017
- Approbation du PLUi avant le 31 décembre 2019

Zoom sur l'article 37 de la loi NOTRe

CONTEXTE :

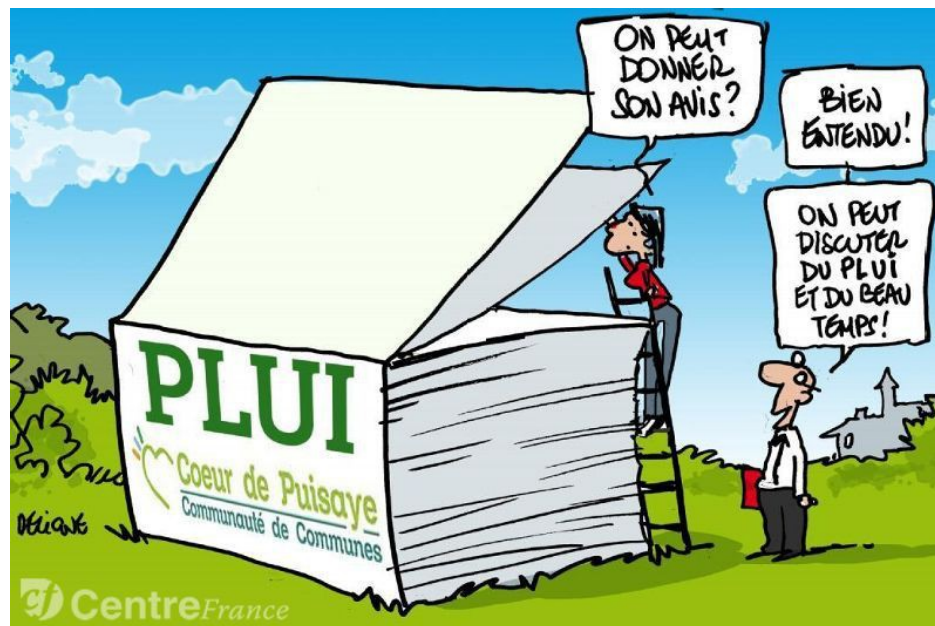
- Elargissement prévisible du périmètre des intercommunalités

DISPOSITIONS :

- Clarification et simplification des modalités de poursuites des procédures en cours
 - achèvement des procédures d'évolution ou d'élaboration engagées avant fusion, création, modification de périmètre, transfert de compétence
 - modification des documents existants

POSSIBILITES OFFERTES :

- Elargir la démarche d'élaboration d'un PLUi engagé à l'ensemble du nouveau territoire
- Poursuivre le ou les PLUi engagés sur leur périmètre initiaux



Mots Clés :

**mutualisation des moyens, ingénierie, solidarité, développement durable,
co-construction, projet de territoire**

Introduction : urbanisme et intercommunalité

1 Enjeux et intérêts des PLUi

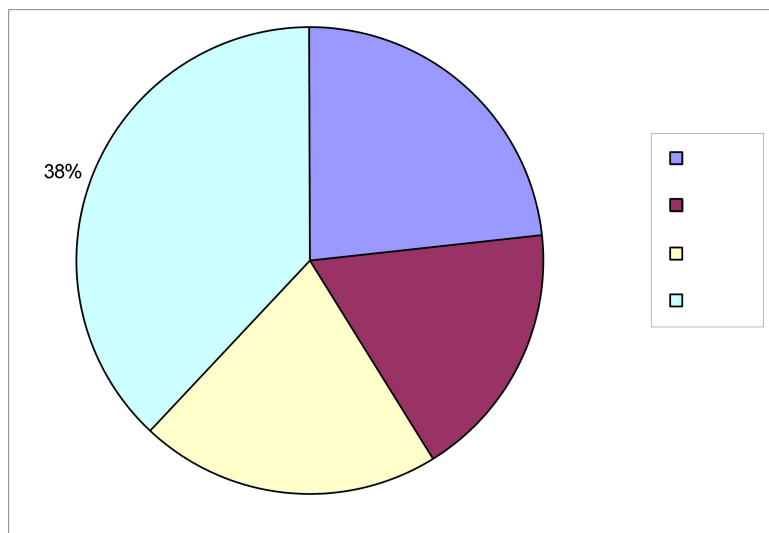
2 Etat des lieux des PLUi : bilan et perspectives

3 L'action du Club PLUi

Les dynamiques en cours

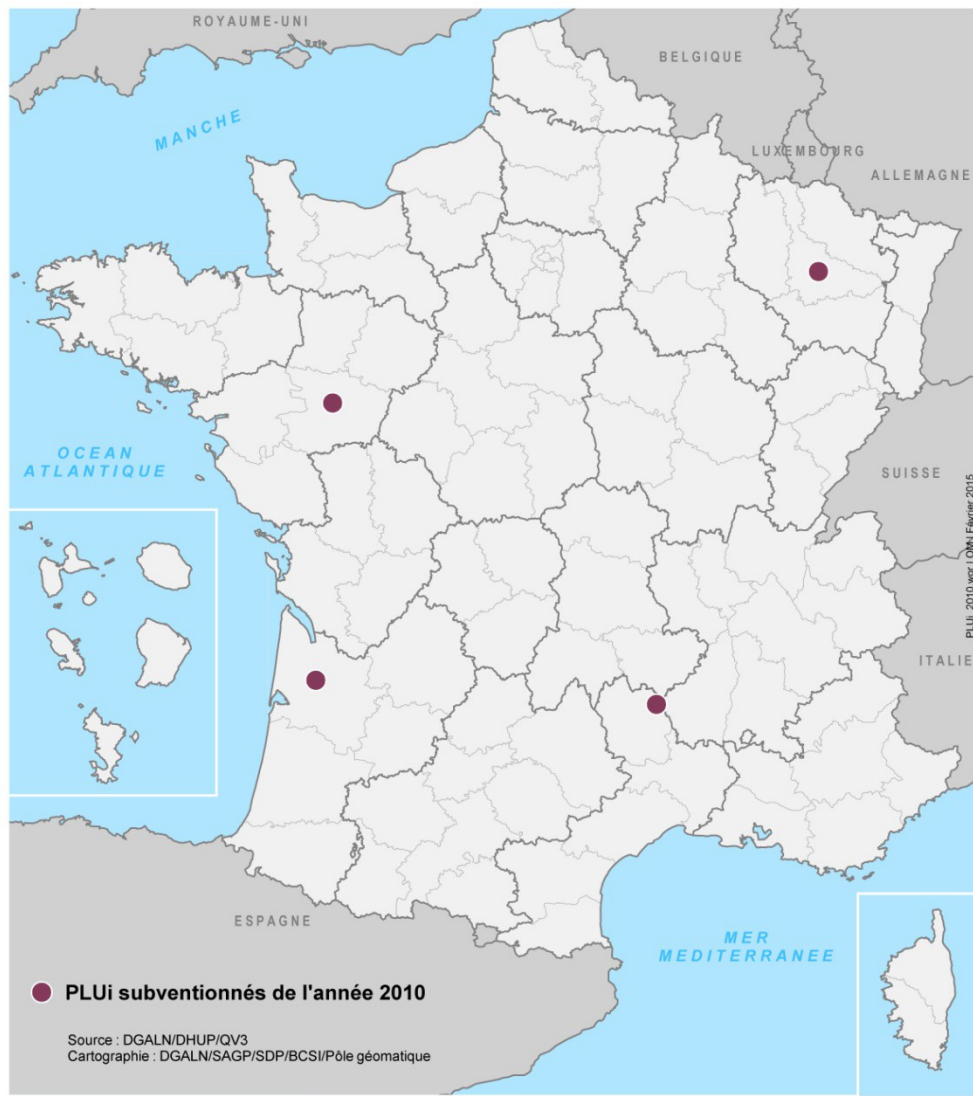
Des PLU(i) en progression

Type de document (en cours ou opposables)	Nombre de communes	%
RNU	8 510	23%
POS	6 547	18%
CC	7 636	21%
PLU(i)	13 988	38%



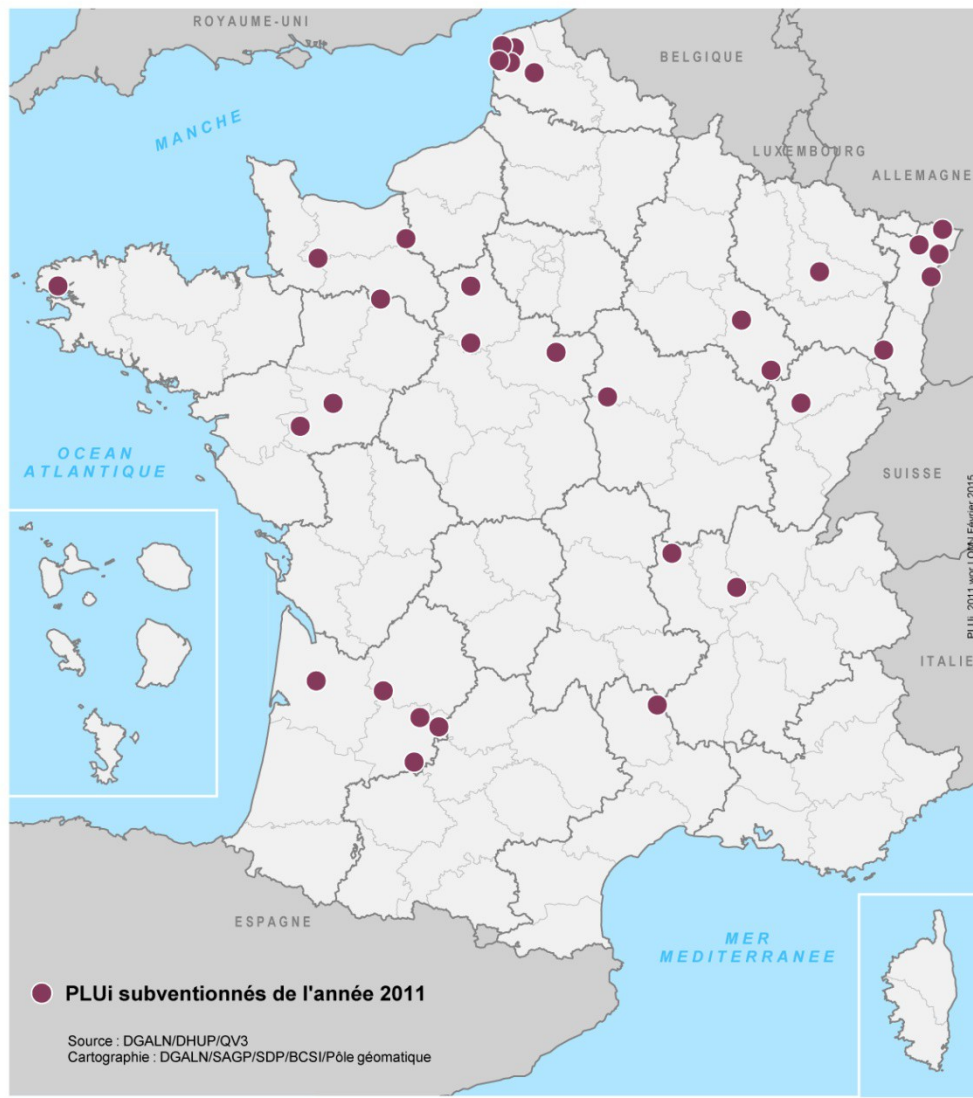
Les PLUi subventionnés en 2010

+ 4 projets



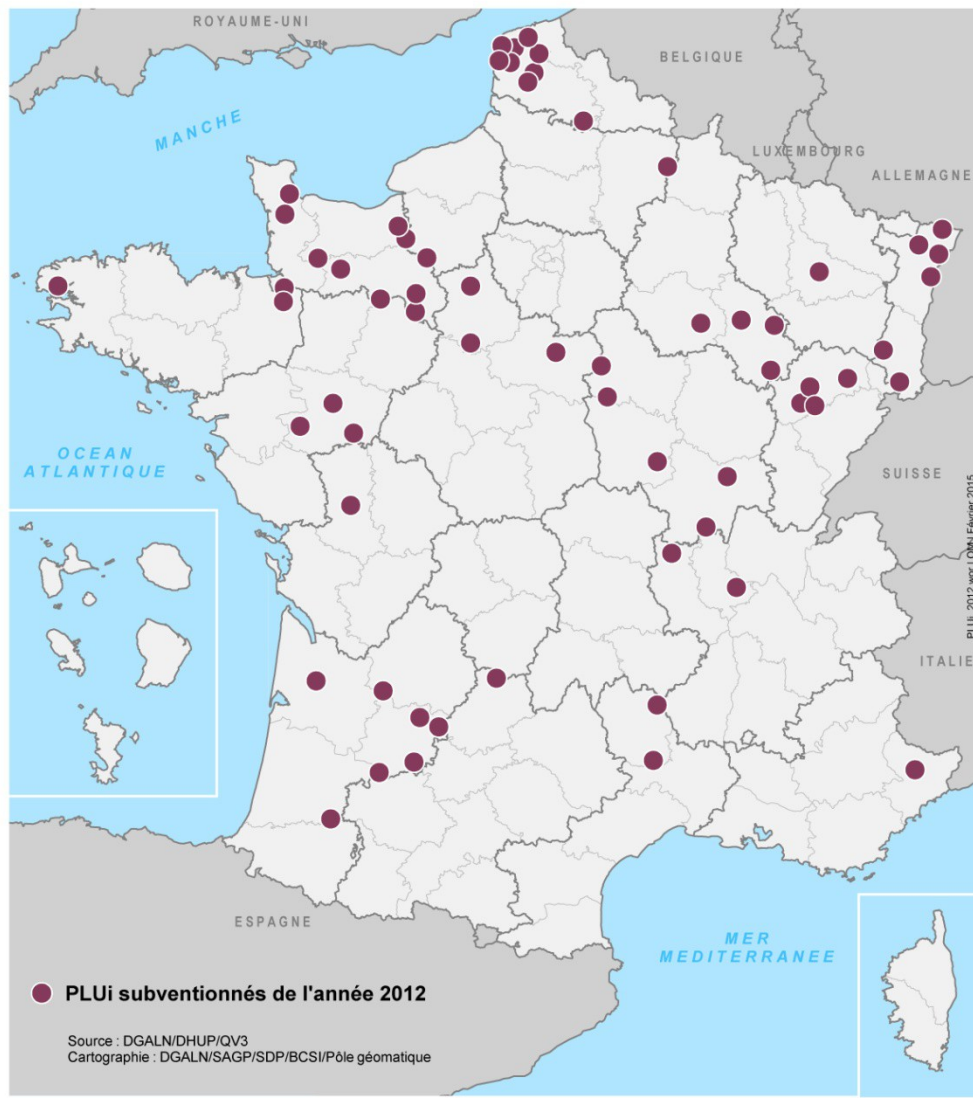
Les PLUi subventionnés en 2011

+ 28 projets



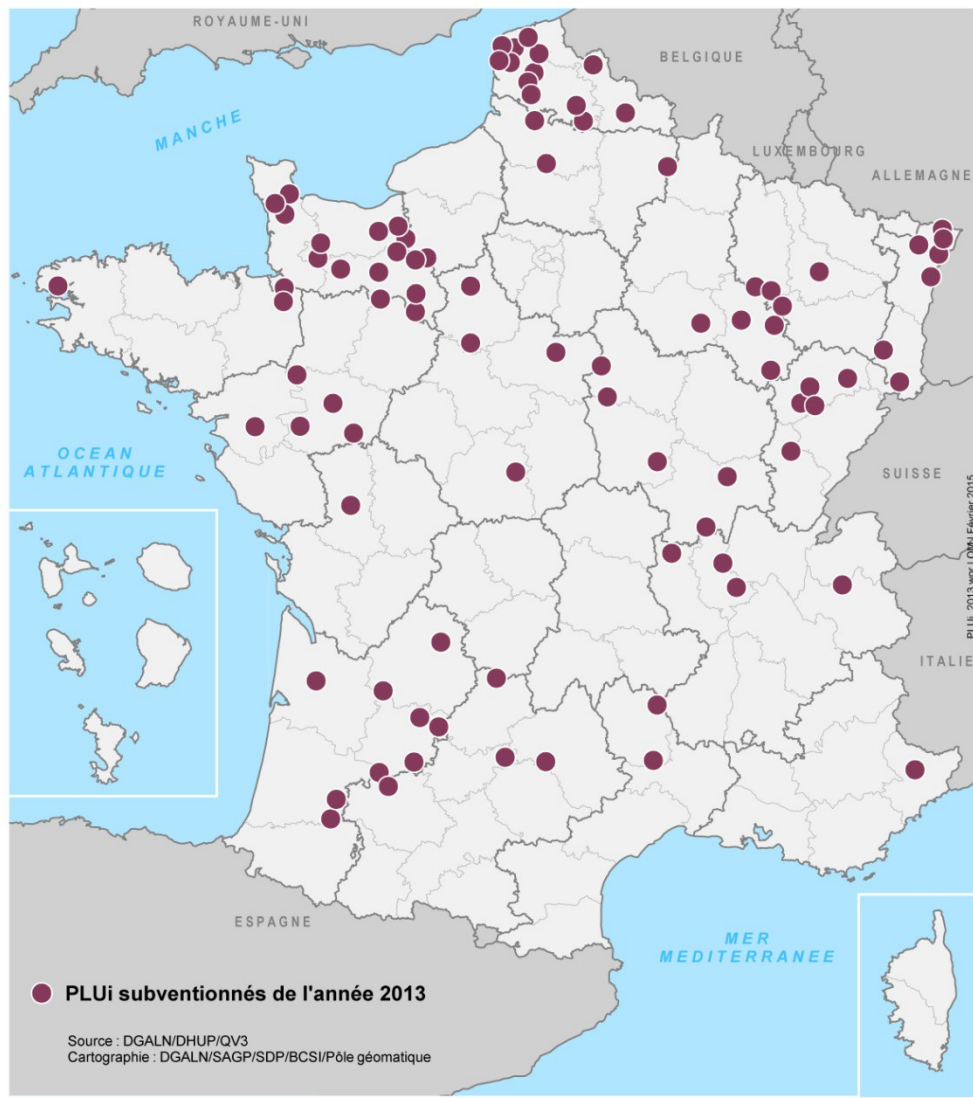
Les PLUi subventionnés en 2012

+ 31 projets



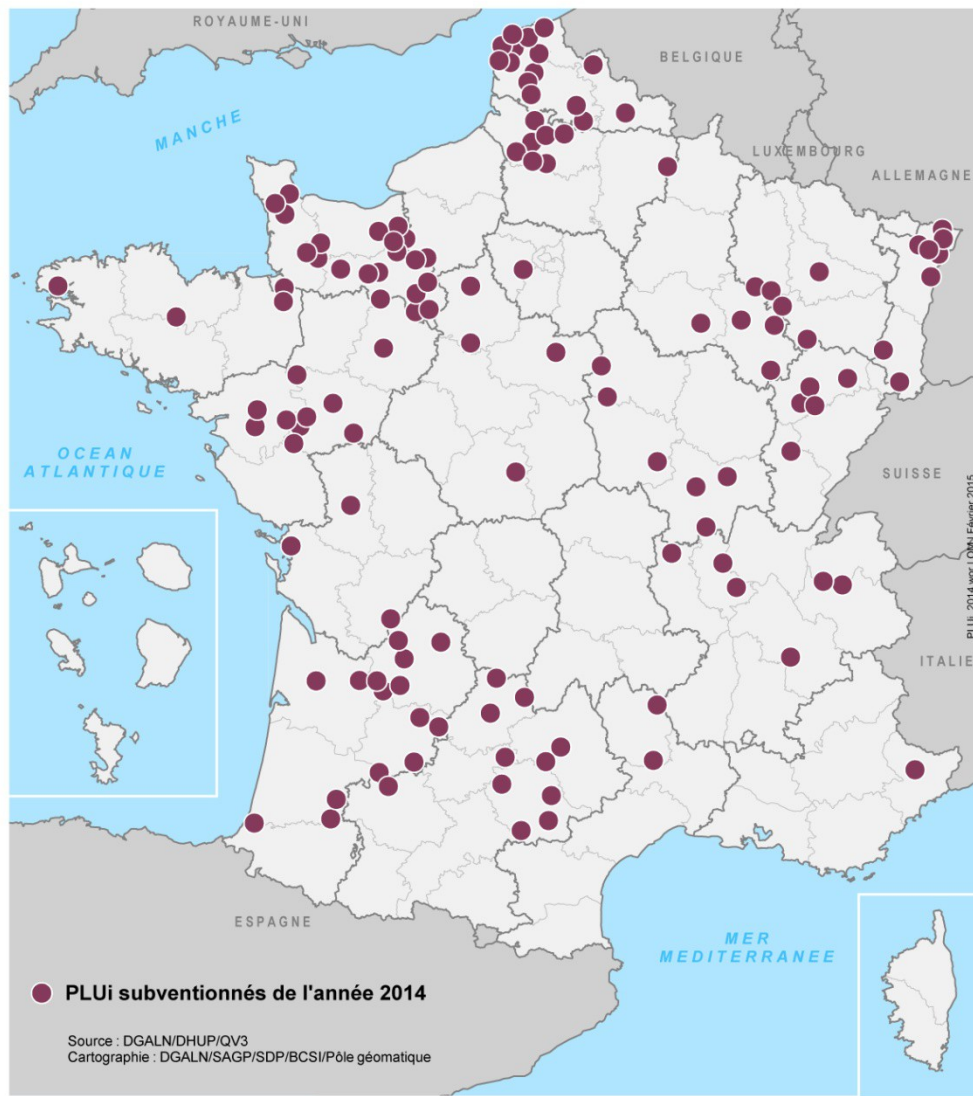
Les PLUi subventionnés en 2013

+ 27 projets



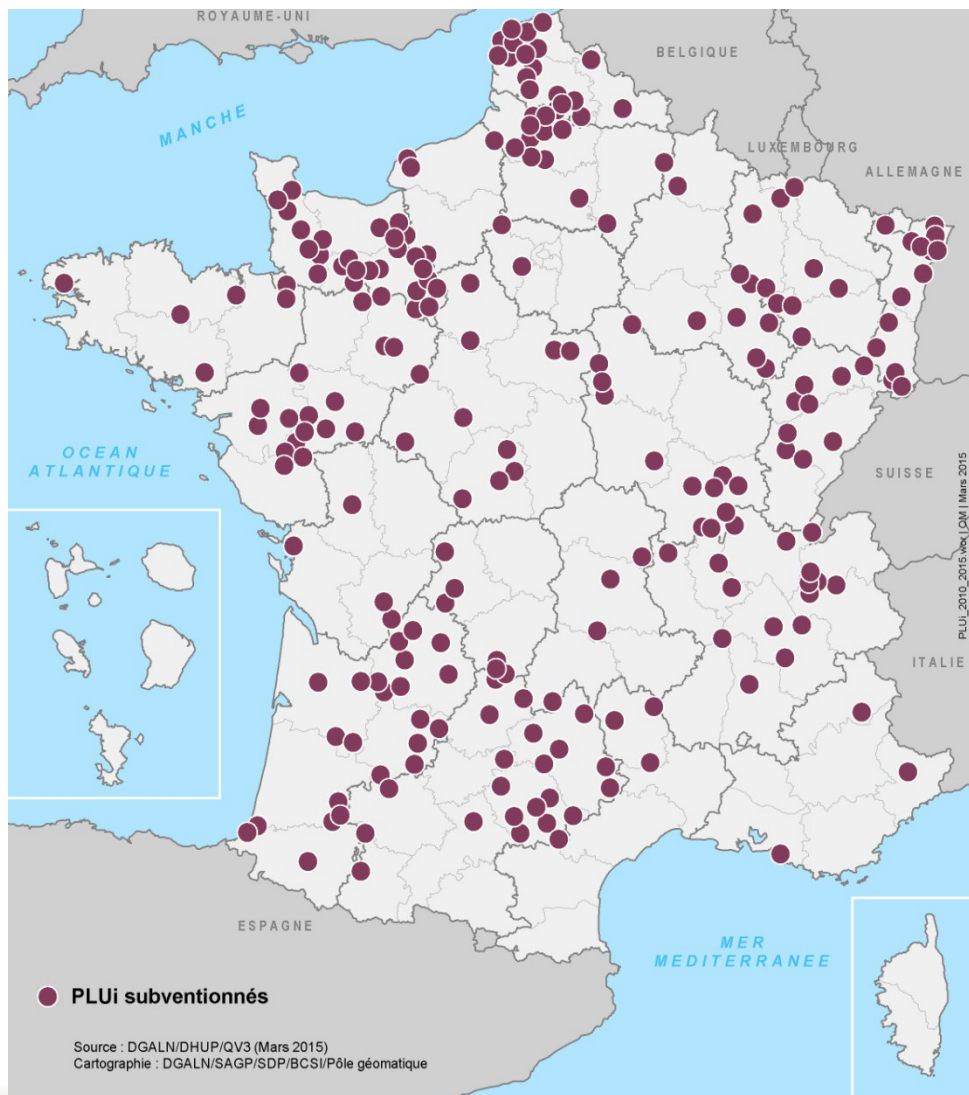
Les PLUi subventionnés en 2014

+ 40 projets



Les PLUi subventionnés en 2015

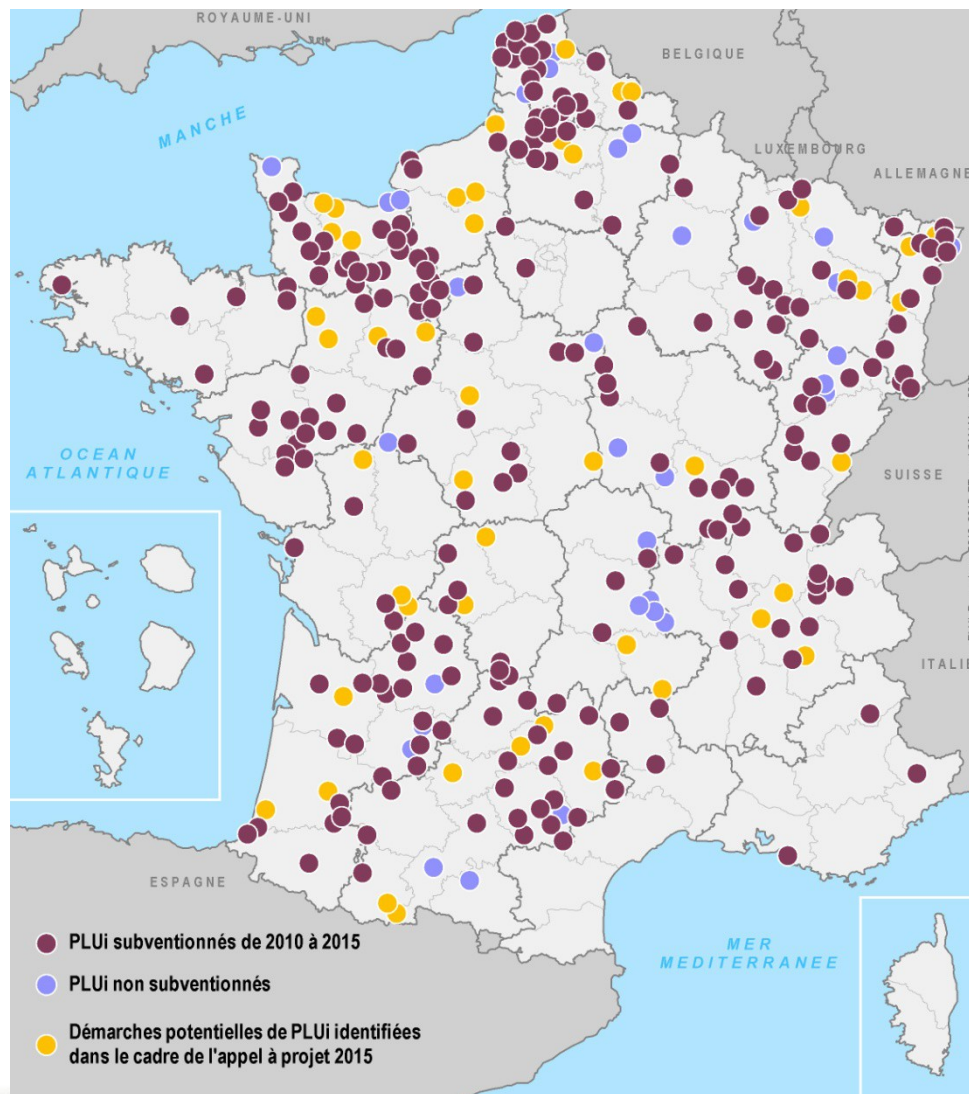
+ 103 projets



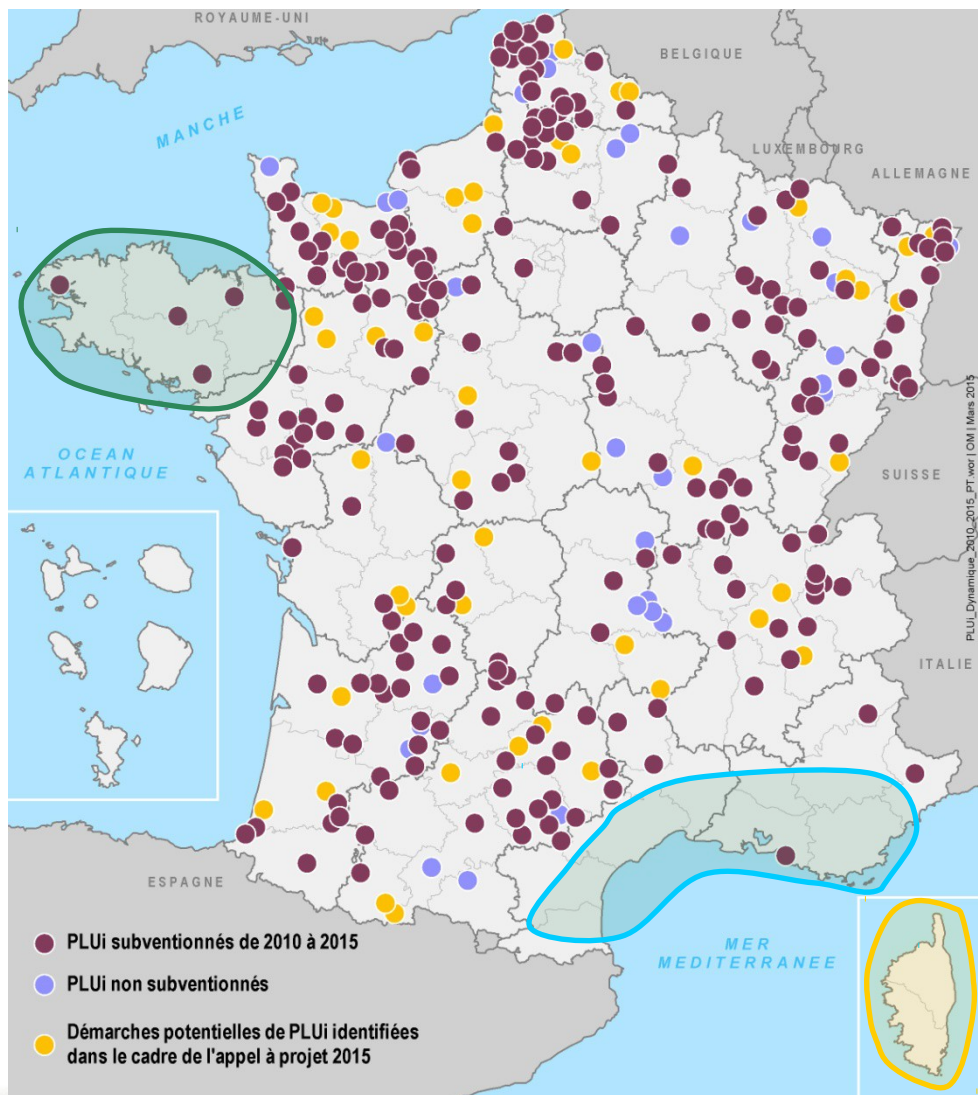
Les PLUi subventionnés et les autres démarches

+ 40 projets

+ 60 projets



Les PLUi subventionnés et les autres démarches



Les dynamiques en cours

Éléments statistiques

Couverture :

- Plus de 300 démarches de PLUi
- Progression régulière et assurée
- 13 millions d'habitants
- 20% de la population française

Efforts à porter :

- Bretagne
- PACA
- Languedoc Roussillon
- Corse

Introduction : urbanisme et intercommunalité

- 1** Enjeux et intérêts des PLUi
- 2** Etat des lieux des PLUi : bilan et perspectives
- 3** L'action du Club PLUi



FINALITÉ DU CLUB PLU*i*

- **Apporter un appui** méthodologique et juridique
- **Mettre en réseau** les acteurs locaux participant à l'élaboration de PLUi
- **Partager les spécificités** d'un territoire : retours d'expériences
- **Alimenter** les réflexions de l'Etat
- **Produire** des éléments de méthode grâce à l'identification de bonnes pratiques, exemples : étude sur la rédaction des OAP, fiche méthodologique sur la concertation etc...



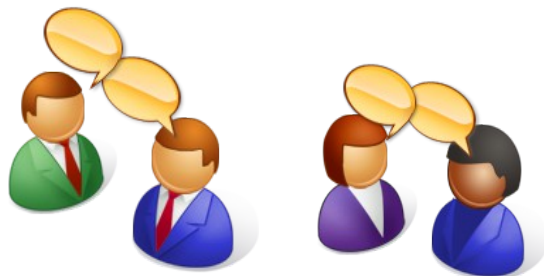
STRUCTURATION DU CLUB PLUI

- **Pilotage du Club** par le Ministère du Logement, de l'Égalité des territoires et de la Ruralité avec l'appui du CEREMA
- **Co-pilotage du Club** avec les partenaires du ministère : associations d'élus (AdCF, AMF, ACUF), FNAU, GART.
- **Animation par des acteurs locaux** : DREAL, DDT(M), agences d'urbanisme, bureaux d'études, CAUE, Conseils régionaux, PNR etc...



MODALITÉS DE TRAVAIL

- **Groupes de travail nationaux** (TVB, déplacements, habitat, paysage, ...) : production d'éléments juridiques et méthodologiques à partir des expériences des lauréats avancés.
- **Clubs territorialisés** (Alsace, Basse-Normandie, Bourgogne, Nord-Pas-de-Calais, Lorraine, Picardie) animés par les DREAL, DDT et équipe d'appui locale avec l'aide de la DGALN et du Cerema: mise en réseau des acteurs locaux, partage des spécificités du territoire;
- **Journées de sensibilisation** : prioritairement à destination des élus et techniciens se questionnant sur la démarche





VECTEURS DE COMMUNICATION

- **Lettre d'information** : parution trimestrielle, elle est composée d'un éditorial, d'un zoom (juridique, méthodologique), d'un témoignage et des actualités autour du PLUi (1000 destinataires)
- **Site extranet du Club** : le site reprend l'ensemble des productions, supports utilisés lors des rencontres.
- **Les prises de paroles dans les journaux spécialisés** : articles divers dans Le Moniteur, La Gazette des communes, la lettre du CNTVB etc...

Le séminaire annuel : 29 mai 2015 autour du thème du projet de territoire



Ressource : un observatoire des PLUi

Objectifs

- Connaître la progression des travaux **des lauréats depuis 2010**.
- Recenser les **attentes des lauréats** vis-à-vis des actions du Club pour l'année 2015.

Cibles

- L'enquête a été adressée **aux 133 lauréats du Club PLUi** entre 2010 et 2014.

Axes de travail

- Quelles sont les **thématiques** sur lesquelles vous souhaitez que le Club travaille ?



Le Club a été très actif dans les territoires en 2015 et cette activité va continuer à s'accélérer en 2016...

Une audience en forte augmentation...



1500

Abonnés à la lettre
d'information

1000

Connexions mensuelles
au site extranet

- Un public large est lecteur régulier de la lettre d'information (EPCI, services déconcentrés de l'Etat, agences d'urbanisme, bureaux d'études, CAUE, Parcs etc...)
- Une progression constante de la fréquentation du site du Club PLUi

15

Rencontres
(6 Clubs)

- 15 rencontres organisés en 2015 par les Clubs territorialisés, rassemblant entre 20 et 60 personnes à chaque séquence
- Des nouveaux clubs en émergence : Bretagne, Haute-Normandie

Une programmation 2015 déjà riche ...

9

Journées de
sensibilisation
programmées en
2015

- 2 avril : Rhône Alpes
- 7 mai : Haute-Normandie
- 10 Juin : Bretagne
- 23 Juin : Nord-Pas-de-Calais
- 25 juin : Alsace
- 30 Juin : Limousin
- 28 Septembre : Languedoc Roussillon
- 12 Octobre : Centre
- 30 novembre : PACA

4

Nouveaux
Clubs

- Rhône-Alpes
- Franche Comté
- Midi-Pyrénées
- Pays de La Loire

attention !

Guennole.Poix@developpement-durable
.gouv.fr

Club.Plui@developpement-durable

Guillaume.Schmitt@developpement-durable

fr



MINISTÈRE
DU LOGEMENT,
DE L'ÉGALITÉ
DES TERRITOIRES
ET DE LA RURALITÉ